

22/11/2016 - Marché européen des services financiers de détail : le Groupe PPE agit concrètement pour les citoyens et les entreprises - Alain Cadec (LR, PPE, Fr)

« La création d'un marché européen des services financiers représentera une réelle plus-value, notamment pour les entreprises et les consommateurs, grâce à une plus grande diversité des produits offerts et surtout une baisse des prix. Néanmoins, prenons garde à ne pas mettre en place des législations qui viendraient inutilement se superposer à celles déjà existantes », a déclaré Alain Cadec, rapporteur pour le Groupe PPE, à la suite du vote d'un texte sur les services financiers de détail, aujourd'hui en session plénière du Parlement européen.

Ces services sont d'une importance capitale et concernent tous les citoyens européens. Il s'agit de leurs assurances, de leurs épargnes-retraite, de leurs crédits, de leurs investissements ou tout simplement de leurs comptes bancaires. Le rapport voté aujourd'hui a pour objectif de faire des propositions à la Commission européenne en vue de déterminer son plan d'action pour développer un marché européen des services financiers de détail.

« Le débat lancé par la Commission me paraît pertinent compte tenu des bénéfices que représente la mise en place d'un marché européen des services financiers de détail. Pour l'instant, les activités transfrontalières ne sont pas très développées dans le domaine. Par exemple, moins de 3% des consommateurs ont déjà acheté des produits bancaires dans un autre État membre. Cette situation doit évoluer», a expliqué le député. « Toutefois, il est important de ne pas se précipiter. De nombreuses législations européennes ont récemment été mises en place dans le domaine des services financiers de détail. Nous devons à présent veiller à ce qu'elles soient correctement mises en œuvre dans tous les États membres » a-t-il ajouté.

Dans leur rapport, les députés avancent également différentes propositions non législatives, notamment la promotion des techniques d'identification électronique ou la mise en place d'une flexibilité réglementaire pour les entreprises innovantes (les fin techs) tout en garantissant la protection des consommateurs.

« Nous demandons à la Commission européenne d'agir, tout en restant réaliste quant aux nombreux obstacles qui persistent. Au nom du Groupe PPE, je resterai très attentif aux propositions que la Commission fera en début d'année prochaine dans le cadre de son plan d'action », a conclu le député.